

La parole aux citoyens

N°1 - Mars 2018



Actualités

Un Conseil de Développement pour Vienne Condrieu Agglomération

La lettre d'information n° 1 que vous avez entre les mains a pour objet de vous faire connaître cette instance de démocratie participative qui donne la parole aux citoyens et permet aux élus de mieux appréhender les attentes et les propositions des habitants.

Le Conseil de Développement (CdD) de ViennAgglo a été créé en 2004 pour répondre aux obligations de la loi.

La Communauté de Communes de la Région de Condrieu ne disposait pas de cette instance de représentation des habitants.

Le CdD est composé de citoyens bénévoles, habitant, travaillant ou étudiant sur le territoire communautaire et engagés à titre personnel.

Les membres du conseil se retrouvent en assemblées plénières et en groupes de travail.

La communauté d'agglomération met à la disposition du CdD les moyens nécessaires à son fonctionnement, notamment l'affectation d'un(e) chargé(e) de missions.

Le Conseil de Développement s'intéresse :

1 - Aux grands enjeux structurants et stratégiques d'aménagement du territoire :

- plaine Saint Exupéry.
- contournement ferroviaire.
- réforme territoriale.
- coopération métropolitaine et avec les territoires voisins :
 - culture.
 - vallée du Gier.



2 - Au projet d'agglomération ou à ses documents stratégiques :

- plan de déplacements urbains, programme local de l'habitat.
- plan énergie climat.
- schéma de mutualisation.

Saisi par les élus de sujets concrets et relatifs au quotidien des habitants le CdD a remis en 2017 trois avis et propositions relatifs :

- aux finances et à la fiscalité locales.
- à l'énergie.
- aux aménagements cyclables.

Le CdD a également organisé une réunion ouverte au public sur les impacts de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) pour les habitants du territoire.

Tous ces avis, propositions et comptes-rendus sont consultables sur le site Internet du CdD.

Le Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a décidé par délibération, le 24 janvier 2018, de créer un nouveau Conseil de Développement pour le nouveau territoire.

Ce nouveau CdD représente les habitants des 30 communes du territoire.

Le CdD sera associé à la réalisation du futur projet d'agglomération. Ce document stratégique aura des conséquences directes sur la vie des habitants pour les années à venir. Les élus communautaires et les élus municipaux pourront ainsi mesurer les attentes des citoyens.

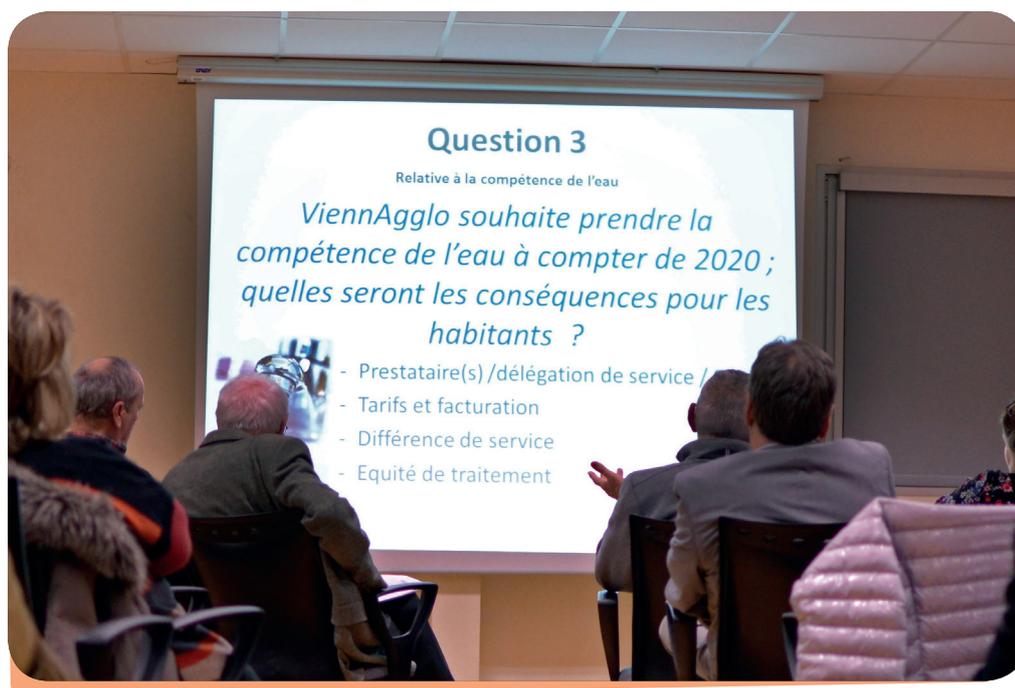


Le Conseil de Développement, c'est

- > Une occasion de s'impliquer dans la vie de son territoire de façon non partisane.
- > Une force de proposition qui débouche sur des actions concrètes.
- > Une parole libre et respectée.
- > Des échanges avec les élus et techniciens pour avoir des éclairages sur les projets.
- > Une ambiance conviviale.
- > Des réunions adaptées aux contraintes de ses membres.

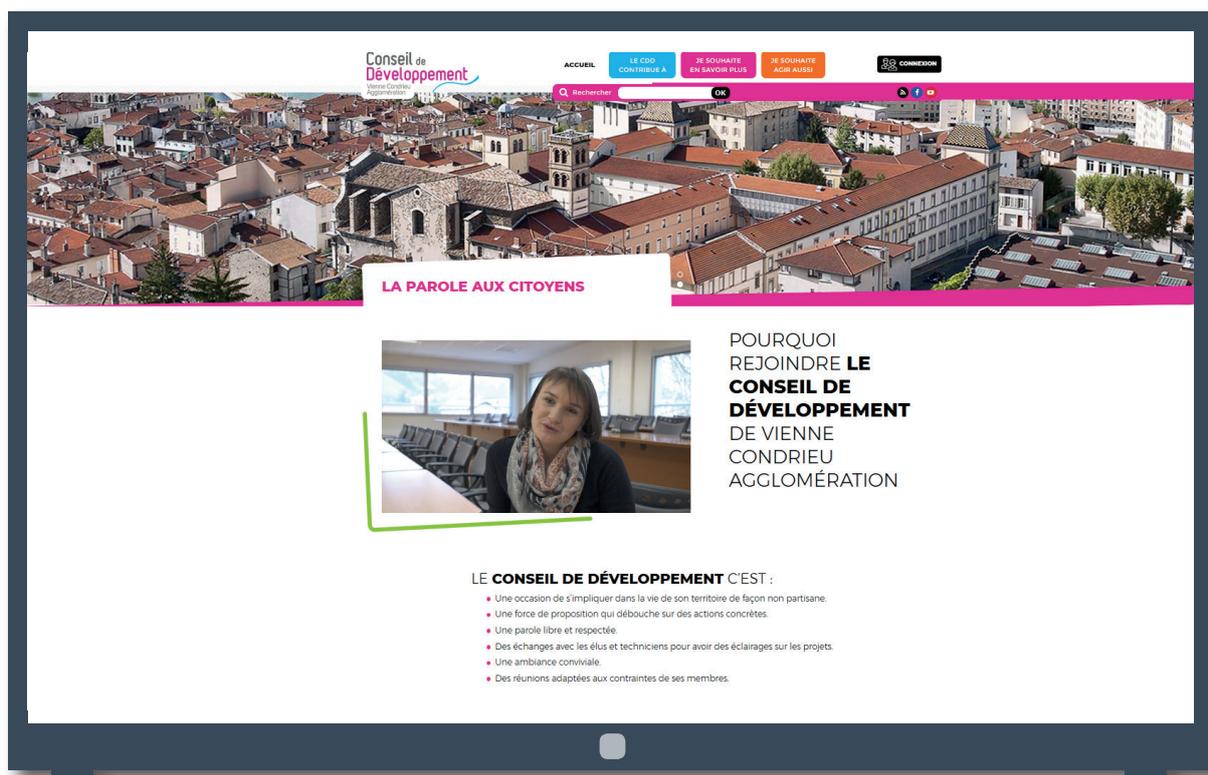
Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative constituée de citoyens bénévoles du territoire, impliqués individuellement pour l'intérêt général.

Un membre ne représente ni une commune, ni une profession, ni un groupe d'intérêt.





Découvrez le CdD



Vous pensez que les citoyens peuvent et doivent accompagner la réflexion des élus pour éclairer les décisions qui impactent leur vie au quotidien et l'avenir de leur territoire ?

Vous souhaitez vous engager dans un groupe indépendant et convivial où votre parole pourra être écoutée, vos propositions discutées et dans lequel les décisions sont prises collégalement ?

**Rejoignez le Conseil de Développement sur
www.cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr**

Vos propres compétences intéressent
le Conseil de Développement.
Il n'est pas nécessaire d'être un expert.



Contacts

Site internet : cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr

f Conseil de Développement de Vienne Condrieu Agglomération

Chargée de mission : 04 82 06 33 23 - cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr